

# Dossier d'enquête publique

*Projet de classement  
au titre des articles L.341-1 et suivants  
du Code de l'environnement*

## *Vallées du Clain, du Miosson et de la Menuse*

*Département de la Vienne  
Communes de Croutelle, Ligugé, Poitiers, Saint-Benoît et Smarves*

# 1. Rapport de présentation



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Poitou-Charentes

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



**Projet de classement des vallées du Clain,  
du Miosson et de la Menuse sur les communes  
de Croutelle, Ligugé, Poitiers, Saint-Benoît et Smarves  
au titre du L 341-1 et suivants du code de l'environnement  
( ex loi du 2 mai 1930)**

superficie : 2042ha

## **I INTRODUCTION**

Le Poitou-Charentes est une région de peu de relief. L'atlas régional des paysages démontre, tout comme les géographes et les paysagistes, que l'essentiel des espaces les plus remarquables est lié aux reliefs en creux que sont les vallées qui découpent, dans un dénivelé d'une trentaine de mètres, des plateaux d'une centaine de mètres d'altitude, de part et d'autre du seuil du Poitou, les uns orientés vers le bassin parisien au nord, les autres vers le bassin aquitain au sud.

Comme beaucoup d'autres vallées de la région, telles celles de l'Anglin, de la Gartempe, de la Vienne, de la Boivre, qui ont déjà fait l'objet de protections au titre des sites, le Clain, à Poitiers et en amont de Poitiers, présente une vallée bordée de falaises calcaires soulignant une succession de méandres. Le projet de classement porte sur cet espace naturel qui pénètre jusqu'au cœur de la capitale poitevine, au-delà du parc de Blossac classé le 7 septembre 1912, ce qui lui confère toute sa spécificité.

Le centre de Poitiers est construit sur un oppidum, limité sur sa bordure nord-ouest par la vallée de la Boivre et sur sa bordure est par la vallée du Clain contournant le vieux centre par un grand méandre. Il s'agit d'une ville à dominance tertiaire, dotée d'une importante université de renommée nationale avec 35 000 étudiants. Durant des siècles, la ville est restée à l'intérieur de ses fortifications, avec quelques petits faubourgs. Au XIXème et au XXème siècle, elle s'est développée au nord ouest, à l'est et au sud-ouest sur les plateaux bordant ces deux rivières.

Au lendemain de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire, ou pittoresque, Poitiers a connu une vague de protections de ses sites de falaises intra muros à haut caractère historique et paysager, et à partir desquels s'offrent des perspectives paysagères magnifiques sur la vallée du Clain et sur la capitale pictave : « le rocher de Coligny » d'où l'amiral, à la tête des troupes protestantes lançait en 1569 ses boulets de canon sur le chevet de la cathédrale durant le siège de Poitiers, est inscrit le 31 mai 1932 ; le « site du plateau des Dunes » est inscrit le 18 juin 1935 et classé le 18 juin 1937, « le sentier des Dunes » qui longe les falaises est inscrit le 25 octobre 1937, et, plus en aval, le site des « Rochers du Porteau », que l'on admire en arrivant de Paris par le train, a été inscrit le 26 avril 1932 et classé le 6 décembre 1938.

Le projet de protection de la vallée du Clain et de ses petits affluents concerne donc un vaste ensemble naturel situé au sud de l'agglomération de Poitiers et qui pénètre au cœur de cette ville : on y trouvera les mêmes éléments de paysage de falaises, de bordure de plateau avec

également de belles perspectives paysagères lointaines, le tout noyé dans une masse végétale puissante, parfois bordé de bâti remarquable.

L'ensemble du projet qui a été validé à plusieurs reprises par une inspection générale technique est d'une grande richesse paysagère. Il comprend quatre sites inscrits protégés par la loi du 2 mai 1930, dont deux sur Poitiers, la Promenade des Cours (31 mai 1932) et plus en amont la « Grotte à Calvin » (2 juin 1932) et deux sur Saint-Benoît, le « Roc-qui-boit-à-Midi » (3 juin 1932) la « Grotte de Passe-Lourdin » (31 mai 1932).

Il a surtout la particularité d'avoir un caractère assez unique en France : en effet, quelle est à ce jour la capitale régionale, voire le chef-lieu de département, qui peut présenter quasiment au coeur de son agglomération et dans sa toute proche périphérie, sur une dizaine de kilomètres, un espace naturel d'une telle ampleur, d'une si grande diversité, non dénaturé par l'urbanisme des 50 dernières années ? C'est justement tout l'intérêt de ce projet que de transmettre ce capital environnemental dans son intégralité aux générations futures avec ce classement au titre de sites.

Poitiers, qui se trouve sur la pliure médiane de la carte de la France, à mi-distance de Dunkerque et de Perpignan, est également à cheval sur le seuil du Poitou, zone de passage du bassin parisien au bassin aquitain, entre le Massif Armoricaïn et le Massif Central. Notre site marqué essentiellement par des falaises de calcaires de l'époque jurassique d'une trentaine de mètres de hauteur bordant le Clain, voit surgir du socle hercynien de l'ère primaire, à Ligugé et à Smarves, des falaises de granite, événement géologique aussi étrange que magique dans cette région marquée par les roches sédimentaires calcaires de l'ère secondaire, jurassique moyen.

Nonobstant quelques activités ludiques liées à la rivière, qui se sont développées au XIXème et au début du XXème siècle (établissements de bains sur le Clain, et de quelques guinguettes, cf en annexe de ce rapport) l'histoire du développement urbain de Poitiers dans sa vallée peut montrer que la ville s'est, au cours des siècles passés, peu à peu détachée de sa rivière à cause de l'emprise privée continue des constructions riveraines venues se développer en rive gauche le long des remparts médiévaux qui bordaient le Clain : ateliers, entreprises et habitat le long de la rivière.

La communauté d'agglomération de Poitiers, devenue Grand Poitiers, conduit depuis une bonne décennie et demie la reconquête de sa vallée par préemption successives de certaines parties de ses berges en leur redonnant pour les prairies humides leur aspect totalement naturel ( frayères à brochets dans certains bras du Clain) et en les ouvrant au public : c'est toute l'action du projet du parc naturel urbain. De même qu'elle va conduire un projet de réhabilitation sur un grand espace d'une ancienne menuiserie industrielle en bordure du Clain, juste sous le site classé du parc de Blossac. La ville de Saint- Benoît, quant à elle, est devenue depuis très longtemps propriétaire de la majorité des espaces naturels en fond de vallée bordant le Clain sur son territoire.

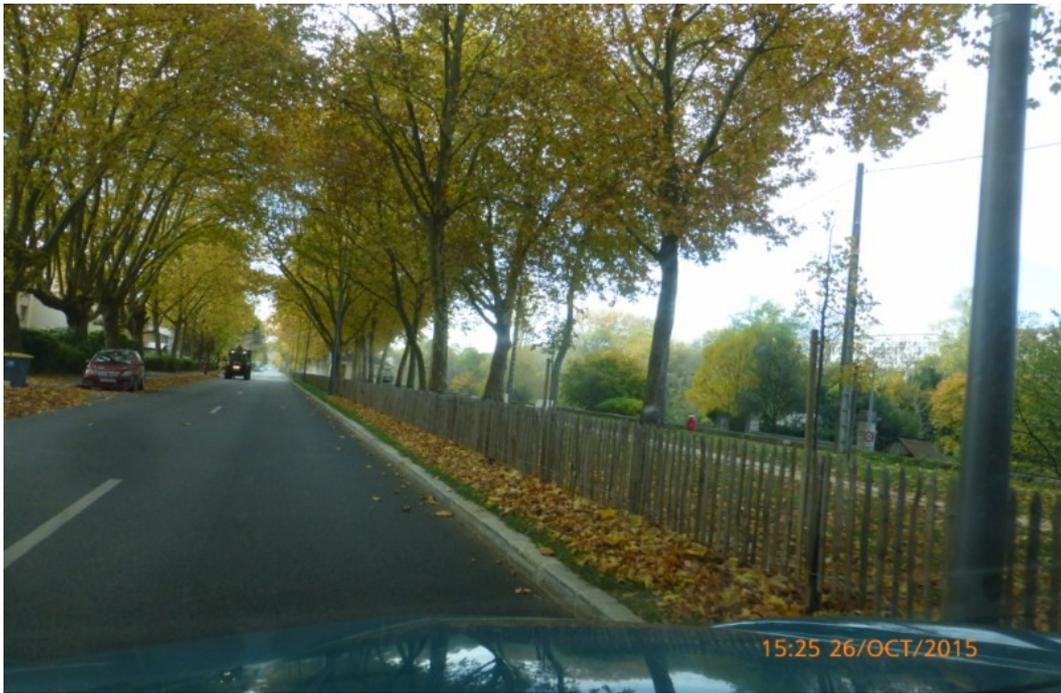
Il apparaît donc nécessaire, dans le cadre d'une politique de développement durable, de préserver, de sauvegarder, de mettre en valeur, voire de reconquérir, sur le plan paysager et écologique, la richesse de tout cet ensemble, véritable poumon vert qui procure à Poitiers et à son agglomération une qualité de vie unique, source d'équilibre, de bien être, de loisirs à portée de main au quotidien pour tous les citoyens, sans oublier tout l'intérêt des nombreux jardins potagers qui se trouvent dans cette vallée. Ces sites remarquables présentés aux élus et au préfet de région le 21 avril 2006 lors des cérémonies du centenaire de la loi de 1906 dans le site classé du parc de Blossac est un des grands atouts de la France pour toute son économie touristique, au même titre que son immense patrimoine bâti, mais indéniablement un atout de toute première importance pour la capitale poitevine, où il fait si bon vivre. Ces espaces d'une grande qualité paysagère, sont également source de santé, de bien être, d'équilibre pour les populations qui les fréquentent, qui vivent à proximité et qui peuvent en profiter à tout moment pour leur propre plaisir et leur épanouissement.

Le classement au titre des sites (article L.341.1 du code de l'environnement) de cet ensemble paysager présentant une quantité de perspectives paysagères très riches est une réponse pertinente en totale adéquation avec les critères historiques, scientifiques, légendaires et pittoresques de la loi. Il assurera au cours des temps et des changements de municipalités, la pérennité de la qualité de ce site ; il est donc d'un intérêt général.

Traversé dans sa totalité par le sentier de Grande Randonnée n° 364, et par de nombreux chemins de randonnée locaux qui se greffent sur lui, on peut découvrir en se promenant à pied au départ du centre-ville de Poitiers tous ces nombreux espaces remarquables riches en diversité. On observe que les promeneurs, les sportifs sont fort nombreux à les parcourir et à profiter toute l'année de ce cadre exceptionnel en pleine agglomération, et en les interrogeant ils nous en ont bien fait part lors de nombreuses rencontres sur le terrain.



**Poitiers**, vue à partir du parc de Blossac sur la vallée du Clain vers la Promenade des Cours dont on voit émerger au milieu de la dense végétation les houppiers de l'alignement de platanes.



**Poitiers** : la Promenade des Cours a fait peu neuve. Les travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés en 2014 et les nombreux petits végétaux qui encombraient le mail ont été enlevés, ce qui a permis de décroisonner cet espace, de l'ouvrir sur les propriétés bordant la rivière et d'avoir de belles perspectives sur la ville en rive gauche du Clain.



**Poitiers** : Promenade des Cours un jour de foire vers 1900

## **II Origine de la mesure de protection et procédures**

### **Les années 1950**

La protection site de la vallée du Clain à Poitiers remonte dans les faits à plus de soixante ans. Les premières traces écrites datent des années 1950, époque où il y avait à la Méricote dans un petit pavillon implanté dans un beau parc en bordure de falaise, un lieu de rencontre d'artistes, peintres, musiciens, écrivains, philosophes autour du célèbre Jean-Richard BLOCH et de Michel BLOCH, son fils. Ce dernier était intervenu auprès de l'administration des Beaux Arts afin que soit mise en place par le Conservateur Régional des Bâtiments de France une protection totale du site de la vallée du Clain au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les communes de Saint-Benoît et Poitiers, en complément des sites ponctuels dont son père avait été l'initiateur au début des années 1930. Mais cette demande présentée en commission départementale des sites perspectives et paysages ne sera pas immédiatement suivie d'effet. On se préoccupait plus de reconstruire la France à cette époque.

### **Les années 1970**

A la fin des années 1970, pour relier les nouvelles zones d'habitat et la dernière ZUP de France des Couronneries aux zones d'activités industrielles, on trace le périphérique sud-est, sorte de voie rapide urbaine à 2X2 voies qui va couper la vallée du Clain juste à proximité du site inscrit des falaises du « Roc qui boit à Midi ». L'émotion suscitée par ce projet va pousser les associations de protection de l'environnement à demander des compléments d'étude qui déboucheront sur une inspection générale des sites conduite par Philippe SIGURET, à la demande du ministre de l'environnement et du cadre de vie, Michel d'ORNANO. Cette inspection générale a bien mis le doigt sur les aspects incontestables de la qualité du site et des paysages de la vallée du Clain à Saint-Benoît et à Poitiers. Elle a prescrit les mesures à prendre pour réduire les impacts paysagers du projet de rocade dans l'étude d'impact : fermeture du déblai entaillant les falaises de la rive droite du Clain par un tunnel recouvert de boisements assurant la continuité de la végétation sur les falaises, mise en place d'une protection générale de la vallée du Clain au titre des sites sur Poitiers et Saint-Benoît.

### **La fin des années 1990**

Une association « Espace Réaumur », composée de jeunes scientifiques biologistes, spécialistes de la gestion d'espaces naturels et de protection de l'environnement, se crée à Poitiers. Son président, Denis RICHARD, sollicite officiellement le 30 janvier 1998 le préfet de la Vienne et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) pour demander un classement au titre des sites des milieux naturels de la vallée du Clain sur Poitiers et Saint-Benoît.

Les élus de Poitiers, également informés, sont favorables à cette demande dans la mesure où un immense espace, « Le Bas des Sables » entre Poitiers et Saint-Benoît, est particulièrement convoité par les promoteurs, avec un risque énorme de dénaturation de la vallée et de ce poumon vert qui entre dans la ville par ce méandre du Clain. La DIREN présentera pour avis de principe en commission départementale des sites paysages et perspectives le 3 avril 1998 un premier projet avec un périmètre des milieux naturels à classer sur Poitiers et Saint-Benoît. Elle obtiendra un avis de principe favorable à la protection. Des études paysagères ont été conduites pour permettre de bien analyser les diverses composantes du paysage de cette vallée.

Il en résultera un élargissement du périmètre de classement sur la vallée du Clain et de ses petits affluents en étudiant l'intégration des milieux naturels sur Croutelle, Ligugé et Smarves. Ils forment en effet un seul et même ensemble inséparable de part et d'autre de la rivière et dans la continuité du premier périmètre proposé. Ils permettent d'intégrer de splendides parcs de château ou de belles demeures aux portes de Poitiers. Le périmètre ainsi constitué a été validé par la mission d'inspection générale le 9 juin 2004, conduite par madame Catherine BERSANI, inspectrice général au conseil général des ponts et chaussées, et par la chef du bureau des sites au ministère.

## **Un rappel de la doctrine site des années 1990**

Lors du séminaire national des sites et paysages à Vannes les 8 et 9 novembre 1990, principalement axé sur les problèmes de loi littoral, messieurs Serge KANCEL, sous directeur des espaces protégés, Jean-Pierre THIBAUT, chef de bureau des missions générales de protection, et Michel REBUT-SARDA chef de bureau des sites, lors de leurs exposés sur les problèmes de contentieux de sites, avaient annoncé officiellement, sur référence de décisions du Conseil d'Etat, la possibilité de classer au titre des sites, avec la loi du 2 mai 1930, des espaces naturels présentant à la fois un caractère de « poumon vert » et de rareté, dans les grandes agglomérations telles des chefs lieux de département. La protection au titre des sites d'éléments paysagers remarquables sur de tels espaces était un critère incontestable d'intérêt général .

### **La circulaire site de 2000.**

Ce projet de classement répond également aux propositions émises dans la circulaire DNP/SP N° 2000-1 du 30 octobre 2000 : en effet la vallée du Clain est ponctuée d'un chapelet de petits sites protégés plus au moins importants, qu'il convient de relier dans un soucis de cohérence paysagère. La qualité des lieux permet d'accomplir ce projet.

#### **1°) Au départ du site, au niveau du pont Saint Cyprien, en pleine ville, il y a déjà deux sites protégés importants :**

Le premier se situe sur le promontoire en bordure de l'oppidum, en rive gauche du Clain : c'est le Parc de Blossac, superbe promenade de 9 ha créée par Paul Esprit Marie de la Bourdonnaye, Comte de Blossac, intendant du roi Louis XV en Poitou de 1751 à 1784, qui en avait fait don à la ville de Poitiers à condition qu'il demeure toujours dans son intégralité. Il s'étire sur plus de 500 mètres et s'appuie en terrasse sur le front des remparts du 12<sup>e</sup> siècle qui dominent la vallée. Les restes de l'ancienne enceinte ont été classés monument historique le 11 janvier 1921. Cette grande promenade met en évidence les relations entre la ville et la vallée du Clain que l'on peut admirer vers l'aval, comme à perte de vue vers l'amont où se profile ce projet de classement. Il fait partie des tous premiers sites à être classés le 7 septembre 1912 en Poitou-Charentes, tout juste 6 ans après la loi de 1906. C'est pourquoi il a été mis à l'honneur lors d'une manifestation régionale spéciale le vendredi 21 avril 2006 pour commémorer en Poitou-Charentes le centenaire de la loi du 21 avril 1906 relative à la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique, mère de la loi du 2 mai 1930. A cette occasion solennelle, à partir de la tour sud des anciennes fortifications médiévales de Poitiers, dite Tour à l'Oiseau, point de vue remarquable dominant toute la vallée sur Poitiers et Saint-Benoît et l'ensemble du site, le présent projet a été présenté devant le préfet de région Bernard PREVOST, le maire de la ville de Poitiers, Jacques SANTROT, le député de la Vienne, Alain CLAYES, devenu maire actuel de Poitiers, et à de nombreuses autres personnalités. Le projet de site classé de la vallée du Clain n'intègre pas le parc de Blossac déjà classé mais vient le tangenter dans ses propres délimitations.

Le second site protégé, en fond de vallée, est la Promenade des Cours, grand site inscrit à l'inventaire supplémentaire le 31 mai 1932, correspondant à tout l'espace public. Long de 850 mètres, sur 70 mètres de large, cette grande avenue bordée de magnifiques platanes fut un haut lieu historique du plus important des marchés aux bestiaux du Poitou, et des anciennes foires de Poitiers. Ce site inscrit est inclus dans le périmètre de ce projet de classement. Un peu à l'abandon durant les décennies passées, ce mail qui a vu l'implantation de quelques végétaux et arbustes de toutes sortes un peu dans le désordre sous les grands platanes, vient d'être en partie restauré, à l'occasion d'un aménagement de la chaussée. Le service des espaces verts de la ville de Poitiers a réalisé un beau travail de reconquête du site, côté Clain, pour lui redonner une belle allure et de la transparence sous la voûte des platanes : opération parfaitement bien conduite et réussie. L'autre côté de la promenade devra suivre le même exemple quand les finances le permettront.

## **2° D'autres sites anciens plus ponctuels :**

En suivant le chemin des Sables le long du Clain, en rive droite sur Poitiers, on se dirige vers un autre site inscrit le 2 juin 1932, sur une petite falaise calcaire : « la Grotte à Calvin », lieu chargé d'histoire et sans nul doute de légende, selon la culture orale bien entretenue, qui veut que Calvin s'y serait abrité en y tenant des conférences sur la nouvelle foi protestante...

Plus en amont, en rive droite, juste après la Mérigote, mais sur Saint-Benoît, se trouve en sommet de falaise, un promontoire rocheux : il se nomme « le Roc-qui-boit-à-Midi » inscrit à l'inventaire des sites le 3 juin 1932. Il n'est pas facile à voir dans la masse végétale. C'est un point d'observation idéal sur la vallée du Clain. Lorsque l'on se place face au site, dans la vallée au bord de la rivière, on l'aperçoit qui émerge dans la verdure, et il se réverbère dans les eaux tranquilles du Clain, d'où son toponyme.

En remontant le Clain au sud de Saint-Benoît, on arrive sur un ensemble de falaises très marquées où se trouve « la grotte de Passelourdin », site inscrit à l'inventaire le 31 mai 1932. Cette falaise marque fortement le paysage et de très loin. C'est à ce niveau que se forme le premier grand méandre du Clain, qui, après son passage sur le socle granitique, va se heurter à ces falaises calcaires. A partir de là sa progression au sein de l'agglomération poitevine va être beaucoup plus sinueuse et étroite qu'en amont. Ces falaises recèlent des grottes dont l'une d'elles, celle de Passelourdin a fait la réputation du site, du fait que Rabelais y aurait moult fois faistoyé avec Joachim du Bellay et Ronsard qui fréquentaient l'université de Poitiers. Là encore la légende est tenace ; des fêtes estudiantines y ont toujours lieu. Ici l'histoire rejoint la biologie, puisque des espèces méditerranéennes particulières s'accrochent aux parois de ces falaises exposées plein sud. On y observe plus particulièrement la présence naturelle la plus nordique du micocoulier de provence (*celtis australis*).

Enfin, à Ligugé, on a près du vallon de la Menuse, à mi-chemin entre les hameaux des Alleuds et de la Brassaise, un dernier petit site : celui de la « Grotte Saint-Jean », inscrit à l'inventaire le 19 mars 1934.

Ces différents sites inscrits servent d'ancrage au projet de site classé qui les intègre totalement et qui assure de ce fait la cohérence générale des protections passées vers un projet d'avenir ayant lui-même une cohérence paysagère globale de l'ensemble de ces vallées du Clain du Miosson et de la Menuse.

Ce projet a fait l'objet de présentations pour avis de principe au lancement de la procédure, en commission départementale des sites perspectives et paysages, avec un avis favorable de la commission à l'unanimité et avec l'avis favorable des élus concernés. Depuis les dernières élections municipales, le projet a été à nouveau présenté aux nouveaux élus qui n'ont pas changé de position sur ce projet par rapport à leurs prédécesseurs (27/09/2007).

Certains élus de la ville de Poitiers ont même demandé à ce que ce classement de la vallée du Clain continue en aval en plein centre-ville pour intégrer les sites inscrits des falaises de Coligny, du sentier des Dunes pour rejoindre la Tour de Paris et le site classé des Rochers du Porteau. Pour des raisons matérielles, il était temps de clore cette première étape.

La délimitation du site classé en milieu totalement bâti reste très délicate à entreprendre et aurait exigé une étude très fine. Aussi beaux que soient les bords du Clain, leur intégration dans un projet de site classé n'aurait pas eu l'aval de l'inspection générale ni du bureau des sites de l'administration centrale, étant beaucoup trop bâtis. De plus, d'autres outils plus appropriés comme un plan local d'urbanisme patrimonial ou une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) seraient la meilleure réponse.

A Smarves, les élus ont souhaité intégrer dans le site la section pittoresque au centre et au sud de la commune longeant la vallée du Clain, en face de Ligugé, là où le granite affleure et présente même de petites falaises granitiques, dues à une ancienne exploitation locale de la

roche. Cette partie du site montre tout l'intérêt de l'existence concrète du seuil du Poitou et du socle hercynien. On l'observe parfaitement au sud de Ligugé eu lieu-dit « le Granit » ce qui apporte une cohérence à l'ensemble du site sur les deux rives du Clain.

### **La première enquête administrative préalable au classement ( février 2012) .**

Tandis que le dossier de projet de classement avait été adressé le 22 décembre 2011 au préfet de la Vienne pour être mis à l'enquête administrative préalable au classement suivant la circulaire d'Edmond Michelet du 19 novembre 1969, un nouveau décret ministériel N° 2011-2018 du 29 décembre 2011 allait réformer au code de l'environnement tout le dispositif réglementaire des enquêtes publiques y compris pour les sites inscrits et les sites classés. Cependant les enquêtes administratives préalables au classement en cours suivant l'ancien régime bénéficiaient encore de six mois de délais avant de se conformer à la nouvelle réglementation. Leur instruction devait être totalement terminée en juillet 2013.

C'est ainsi que suite aux différentes demandes depuis des années pour classer cette vallée du Clain à Poitiers, aux études paysagères et inspections générales techniques sur ce site particulier qui a connu une certaine évolution au cours du temps, le projet de classement des vallées du Clain du Miosson et de la Menuse sur la base d'un périmètre plus important a été mis par arrêté du préfet N°2012 DRCL/BE du 9 janvier 2012, suivant l'ancienne procédure, à l'enquête administrative préalable au classement du 1<sup>er</sup> février 2012 au 29 février 2012.

Le projet comprenait des parties urbanisées à Poitiers entre la promenade des Cours et la rue du Haut des Sables, toute la partie bâtie le long de l'avenue de la Libération, également à Saint-Benoît toute la partie bâtie entre le Clain et les rues Delaunay et de l'Ermitage, un ensemble naturel urbanisable rue de la Chaume en bordure de la 2X2 voies et de la rocade Sud-Est, l'usine chimique entre les voies ferrées, puis à Ligugé un lotissement en bordure de voie ferrée côté Clain.

Les résultats, globalement favorables au classement, de cette enquête administrative furent présentés pour avis à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites de la Vienne le jeudi 4 octobre 2012.

Aucune pétition n'avait été enregistrée. On dénombrait sept avis favorables de citoyens de Poitiers (dont certains propriétaires dans le périmètre prévu au classement), un avis défavorable, deux avis réticents de citoyens de Smarves. Les services de l'Etat étaient favorables. Les avis des élus de Poitiers, de Grand Poitiers et de Saint-Benoît, par délibération du conseil municipal tout en étant favorable à la mesure de classement, demandaient le retrait des parcelles de divers secteurs urbanisés et un urbanisable au PLU..

Le dossier fut envoyé immédiatement au bureau des sites du ministère pour son instruction à l'échelon central, et son passage devant la commission supérieure des sites où toutes les demandes des élus auraient été présentées, pour enfin terminer au Conseil d'Etat.

L'instruction à l'échelon central du projet de classement de la vallée du Clain et de ses affluents n'a pas pu se faire dans les délais impartis, compte tenu d'une trentaine de dossiers de classement de sites en France qui étaient arrivés avant celui de la vallée du Clain et donc prioritaires. Ils ont largement saturé le bureau des sites, la commission supérieure des sites et le Conseil d'Etat. Quelques dossiers , dont celui de la vallée du Clain n'ont pu être instruits à temps.

Ainsi la procédure d'enquête publique dans sa nouvelle configuration était simplement à refaire au niveau local. C'est l'objet de ce dossier.

## La nouvelle enquête publique objet de ce nouveau dossier de projet de classement

Une nouvelle mission d'inspection générale fut conduite en DREAL par madame Monique TURLIN, chef du bureau des sites et l'inspecteur général Bertrand CREUCHET les 10 et 11 juin 2013, avec visite du site et l'étude approfondie des demandes d'exclusion de certaines zones urbanisées.

Cette nouvelle inspection confirma la prise en compte de l'ensemble du périmètre sur les espaces naturels des cinq communes en soulignant bien la cohérence paysagère et la qualité des lieux tout à fait dignes d'un classement au titre des sites, mais en excluant les secteurs urbanisés, principalement ceux compris entre la rue du Haut des Sables et la Promenade des Cours côté sud-est, ceux compris entre le Clain et l'avenue de la Libération, de la rue Delaunay et de la rue de l'Ermitage, qui eux devraient être absolument pris en compte dans le cadre d'une Aire de Valorisation de Architecture et du Patrimoine, ou dans un Plan Local d'Urbanisme plus qualitatif, afin de bien gérer ces espaces bordant le site à classer ou avoisinant la vallée du Clain, tant sur Poitiers que sur Saint-Benoît et ayant un impact fort sur la vallée. Toutefois, elle maintenait dans le périmètre de petits secteurs légèrement urbanisés faisant partie intégrante du site : à Poitiers les bandes de terrains le long de la rue du Bas des Sables, sous les boulevards de Tison et de Blossac, sous le terrain de sport de la Madeleine, à Saint-Benoît la petite « cité ouvrière » de Passelourdin en face de l'usine Quadripack, le Petit Saint-Benoît dans la vallée du Miosson, et à Ligugé le long de la RD 87 le petit coron et les belles propriétés près de la filature de Ligugé, enfin la descente sur la vallée du Clain en bordure de la RD 87 à Smarves.

Cette inspection générale s'est conclue chez madame Elisabeth BORNE, préfète de la Vienne, pour convenir que ce projet devait exclure les principales zones urbanisées ou urbanisables.

Afin de bien cadrer le nouveau projet, la préfète a organisé le 4 septembre 2013 une visite de terrain accompagnée de son secrétaire général, de la directrice de la DREAL, du chef du service nature sites et paysages et de l'inspecteur des sites

Le nouveau projet de classement des vallées du Clain du Miosson et de la Menuse avec le nouveau périmètre a été remis aux élus et nouveaux élus après les dernières élections municipales du 30 mars 2014.



**Poitiers** : vue sur la Promenade des Cours dans sa deuxième partie vers le sud, un aspect déjà très champêtre, un espace où l'on respire en pleine ville.



**Poitiers** : Vue sur la vallée du Clain, dans le méandre du Chemin de la Grotte à Calvin en face de l'avenue de la Libération. Cet espace est d'une importance capitale dans les perspectives paysagères qu'il offre. Naguère constructible, il a fort heureusement été remis en zone naturelle lors du premier mandat du maire Jacques SANTROT après 1977.

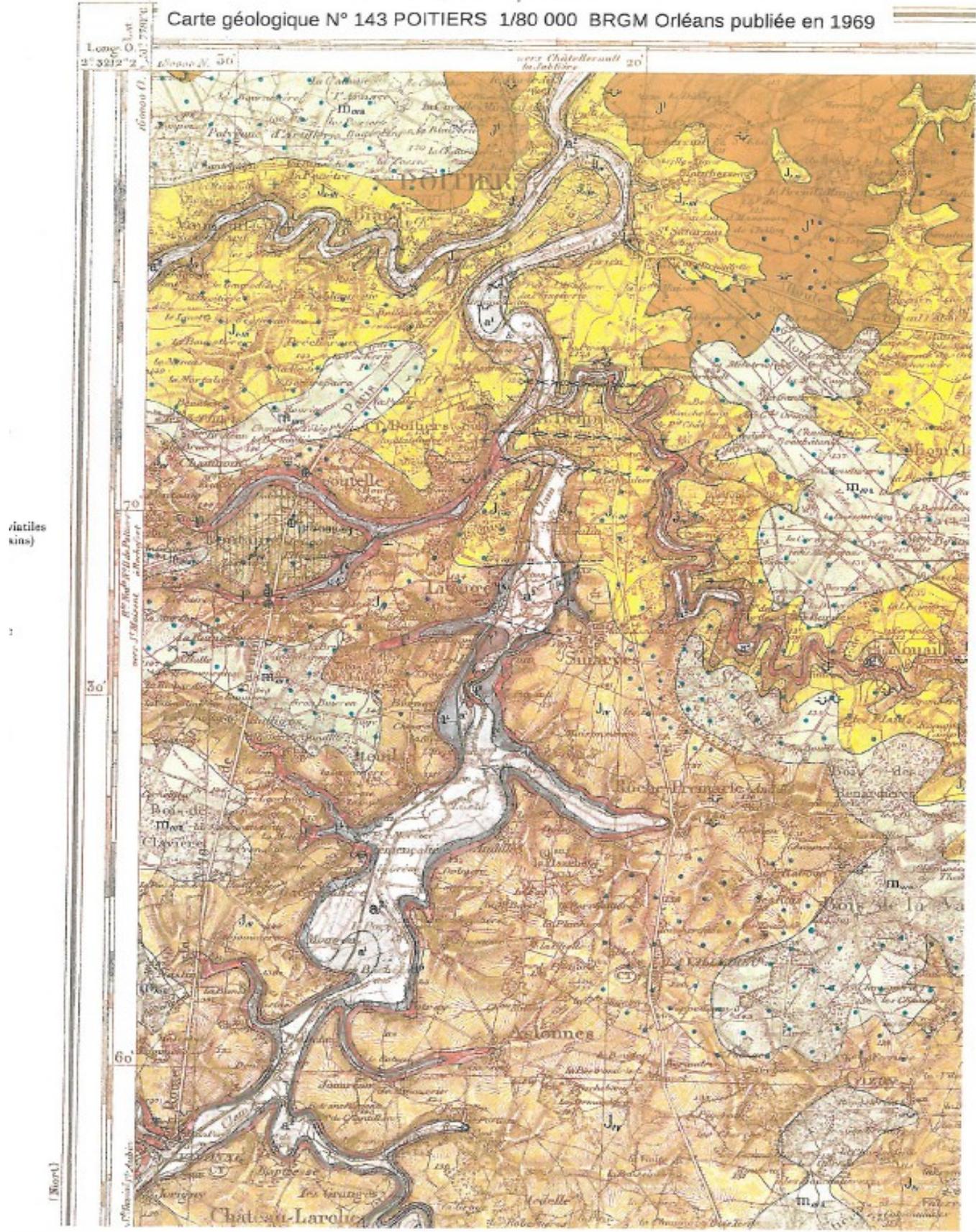


**Saint Benoît** vue sur la viaduc de l'ancien chemin de fer à voie métrique. Trame verte et bleue

141	142	143	144
142	143	144	
143	144	145	

La 3<sup>e</sup> édition reprend les contours de la 2<sup>e</sup> édition, partiellement modifiés par MM. A. Chenevoy et P.M. Anthonioz pour les terrains cristallophyliques et éruptifs, par MM. A. Brillanceau, P.M. Anthonioz et M. Dhoste pour la région de Ligugé, par MM. G. Mathieu, J. Cahilly, E. Cariou et B. Bourgueil pour les terrains sédimentaires. Cette feuille a été publiée en 1969

Carte géologique N° 143 POITIERS 1/80 000 BRGM Orléans publiée en 1969



### **III L'intérêt du site et ses différentes composantes**

L'intérêt de ce site est de se présenter comme un grand film qui se déroulerait sans discontinuité dans une suite de tableaux pittoresques, très différents les uns des autres et s'enchaînant au fur et à mesure que l'on remonte ces trois vallées.

#### **1° La géologie** (cf extrait carte géologique N° 143 Poitiers au 1/80 000 BRGM 1969)

Nous nous trouvons sur la face nord du seuil du Poitou, côté bassin parisien, où viennent affleurer les dépôts sédimentaires des transgressions marines de l'ère secondaire du jurassique inférieur, déposées sur le socle hercynien reliant le massif armoricain au massif central.

Au-delà des alluvions anciennes a1 correspondant à Poitiers au bombement du méandre au-dessus du chemin de la Grotte à Calvin, et des alluvions récentes a2, de fond de vallée, on observe principalement dans le site les grands stratotypes de dépôts de roches sédimentaires calcaires de l'ère jurassique suivants :

- J I-III en jaune clair sur la carte, étage Bathonien, on le trouve sur les plateaux de part et d'autre de la vallée du Clain. A Poitiers, il peut atteindre 40 m d'épaisseur. Ce sont des calcaires gris grossiers avec rognons de silex, partie inférieure : calcaires dolomitiques grenus.

- J IV : en jaune plus foncé, étage Bajocien en bordure de plateau. Il peut atteindre 80 m d'épaisseur à Poitiers.

- I 5 en rose clair, c'est l'étage Aalénien

- I 4 en gris clair, celui du Toarcien

- $\gamma$ 1 (gama1) en marron à Ligugé et Smarves de part et d'autre du Clain. il s'agit de granites et granulites roches cristallophyliennes qui affleurent de façon bien visible dans le petit horst de Ligugé et qui apporte, dans cette région exclusivement calcaire, une note se rapprochant de la notion de monument naturel, avec cet aspect de curiosité régionale eu égard aux sciences de la nature et de la terre.

A Ligugé et à Smarves le socle hercynien est à découvert sur le seuil du Poitou. Le Clain, il y a des millions d'années, a dû se frayer un lit sur ce socle, on peut observer quelques chaos granitiques. La ligne de chemin de fer Paris-Bordeaux, depuis Poitiers coupe dans une succession de déblais et de remblais les falaises de calcaire. Au sud de Ligugé elle passe dans une profonde tranchée au niveau du Granit. Une ancienne carrière de granite, avec un large front de taille a dû servir dans les années 1850 à procurer le ballast de l'assise de la voie ferrée. Sur la rive opposée, à Smarves, en pied de coteau, on peut découvrir également d'anciens fronts taille de carrière de granite rose, aujourd'hui noyés dans la végétation.

#### **2° La géomorphologie du site**(cf carte IGN 1/25 000)

Sur la face nord du seuil du Poitou, les plateaux calcaires, d'une altitude moyenne de 125 mètres, légèrement inclinés vers le nord en direction du bassin parisien, ont été fortement érodés et entaillés par les rivières au cours des ères géologiques et cela de façon différentielle suivant la consistance de la roche et les climats en place. Il en résulte des reliefs inversés typiques des zones de caractère jurassique, vallée avec falaises et abri sous roche à certains endroits, formation de méandres, avec basculement des falaises d'une rive à l'autre, entre la rive concave et la rive convexe au bord de laquelle se sont déposés les sédiments. Nous trouvons ici ces falaises de l'ordre de 40 mètres de dénivelé entre le plateau et la rivière, et les premiers méandres à falaise en arrivant sur Saint-Benoît et Poitiers lorsque le Clain entre dans les terrains calcaires du jurassique, après le passage sur la dorsale granitique entre Ligugé et Smarves.

### **3° La richesse biologique** ( cf ZNIEFF en annexes)

Essentiellement composé de milieux naturels, le site comporte quatre ZNIEFF touchant des milieux de pelouses calcaires à la Pironnerie (ZNIEFF 346), des falaises à Passelourdin(1) ( ZNIEFF 165) sur Saint-Benoît, des chaos granitiques au lieu dit le Granit (ZNIEFF 181) à Ligugé, et un vaste ensemble boisé (ZNIEFF 166) sur Ligugé et Saint-Benoît, formant cette grande ceinture verte de la couronne sud de Poitiers, qu'aucun chef lieu de département ne possède. .

Du point de vue biologique, c'est sur les falaises calcaires de Passelourdin, en rive droite au sud de Saint-Benoît, que se trouve l'avancée naturelle la plus nordique d'espèces végétales méditerranéennes comme le micocoulier (*celtis australis*) et à Ligugé en rive gauche un petit massif de chênes verts (*quercus ilex*) au bois de Givray comme étant le témoin naturel le plus septentrional de l'avancée de cette espèce.

En plus de ses paysages très variés, le site de la vallée du Clain offre une quantité de milieux naturels sauvages avec une flore et une faune très riche. Les grands boisements aux portes de Poitiers sont peuplés de grands mammifères sauvages (sangliers et cervidés). Depuis quelques années, une réserve entomologique a été mise en place par l'association Réaumur dans une grande prairie au-dessus du chemin de la grotte à Calvin. Cette initiative originale à vocation pédagogique et scientifique est soutenue par la municipalité de Poitiers, qui a récemment acquis des prairies humides en bordure du Clain afin d'engager une protection de la faune et de la flore en milieu urbain, espace co-géré par différentes associations : Espace Réaumur, Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.), la Fédération de pêche, Vienne Nature, Office pour les Insectes et leur Environnement (O.P.I.E.). Cet ensemble naturel est à l'intérieur de l'agglomération, ce qui lui confère une valeur inestimable pour la biodiversité dans Poitiers.

### **4° La trame verte et la trame bleue : le Clain, colonne vertébrale du site :**

Le site est avant tout marqué par la prédominance de la rivière du Clain, du fond de vallée inondable, de ses affluents la Menuse et le Miosson, et par leur environnement marqué par une présence très forte des prairies humides, du végétal, et par d'importants massifs boisés qui les entourent de toutes parts, des plateaux jusqu'au fond de la vallée.

**La trame verte :**Le site de la vallée du Clain est marqué fortement par le végétal, qui est omniprésent sous toutes ses formes : en éléments ponctuels d'arbres remarquables, en linéaire de haies ou en ripisylves tout le long du Clain en fond de vallée, enfin en massifs boisés parfois très importants aux portes de l'agglomération poitevine. Les nombreux parcs et jardins potagers ou d'agrément, les vergers, les nombreuses prairies humides plantées d'aulnes, de saules ou de peupliers, les boisements de chênes, constituent l'essentiel du site en fond de vallée, sur ses bords, ses coteaux et sur les plateaux. On veillera à ce que les végétaux, publics ou privés, bordant le Clain, bordant les chemins et voies communales, les routes départementales et la route nationale 10 soient entretenus correctement par les différents gestionnaires, communes, Conseil Général, DIRA, avec de l'outillage adapté, sans leur porter un préjudice biologique et visuel.

**La trame bleue :** Le Clain, affluent en rive gauche de la Vienne, appartient au bassin hydrographique de la Loire, c'est une rivière au cours tranquille. Il prend sa source à l'extrême nord du département de la Charente, puis traverse celui de la Vienne du sud vers le nord ; il se jette dans la Vienne en amont de Châtellerault, à Cenon, après un parcours de 142 km. Son bassin versant couvre 3 197 km<sup>2</sup>. Mais il peut aussi devenir violent et déborder lors de grandes périodes de pluies sur son bassin, et offrir un nouveau paysage aquatique en fond de vallée .

(1) Passelourdin peut s'écrire Passelourdain ou Passe-Lourdin.



**Poitiers** : En pleine ville, dans la trame verte et bleue, vue sur le Clain et le pont SNCF Paris-Bordeaux, au fond la Tour à l'Oiseau au parc de Blossac.

Excepté un affleurement granitique au niveau de sa source, le Clain repose sur une assise sédimentaire, majoritairement des calcaires du jurassique inférieur et des marnes ; ces roches perméables permettent à l'eau de s'accumuler et de former des réserves souterraines.

Avec une pente moyenne de 1,2 % le Clain est dans son ensemble une rivière paisible à faible dénivelé. Sa profondeur est variable, en fonction des moulins qui le barrent par des seuils créés par l'homme pour y puiser la force motrice. Il présente un profil où s'intercalent des zones profondes ou « fosses » en moyenne de 3 m, et des zones d'eau courante, peu profondes, les radiers. La nature géologique du sous-sol, les conditions climatiques et la pluviométrie du département font que le Clain connaît normalement une période de hautes eaux d'octobre à mai (le débit variant de 30 à 70 m<sup>3</sup>/s) et une période d'étiage de mai à septembre (débit de 1 à 10 m<sup>3</sup>/s). Ces dernières années ont été marquées par de très faibles débits liés aux années de sécheresse successives et à une forte demande en eau pour l'irrigation des terres céréalières des plateaux.

Les crues décennales occupent totalement le lit majeur du Clain, limité de part et d'autre de la vallée par les coteaux. Les crues centennales envahissent les terrasses alluviales des bas plateaux, ainsi que les parties basses du centre-bourg de Saint-Benoît au niveau du Miosson. A Poitiers, certains boulevards contournant le centre-ville à l'est sont parfois submergés. La dernière crue mémorable de décembre 1982 a laissé un grand traumatisme dans la ville et chez de nombreux riverains qui ont vu l'eau monter jusqu'au premier étage de leurs maisons dans certains secteurs au bord du Clain.

## 5° Les grandes unités paysagères pittoresques du site

Avec l'aide du fond de plan IGN au 1/25 000, du plan orthophotographique et des documents photographiques sélectionnés sur chaque commune et rassemblés dans le document 3 de ce dossier d'enquête, on peut aisément suivre et se représenter les différentes séquences paysagères composant ce bel ensemble.

Ce site est composé d'une grande diversité de tableaux depuis le pont Saint-Cyprien à Poitiers jusqu'au sud de Ligugé. Suivant le regard que l'on porte d'un côté de la vallée à l'autre, on voit des paysages très différents, tous sont d'une grande qualité et méritent une attention toute particulière à leur conservation. Même si on peut en découvrir plusieurs à la fois à partir de points d'observation situés sur les hauteurs ou en rebord de plateau, (**photos 3, 4, 5 6, 8 à Poitiers**) comme des terrasses de Rivaud, de Blossac, de la Tour à l'Oiseau, de la Mérigote, du viaduc de Saint-Benoît, des grottes de Passelourdin, du domaine de Givray à Ligugé, ou du panorama de Smarves, ce site comprend des entités bien distinctes qui s'enchaînent les unes après les autres. Nous allons décrire les séquences paysagères qui en font la richesse, en partant de l'aval, au pont Saint Cyprien à Poitiers et en remontant la vallée du Clain et de ses deux affluents, le Miosson et la Menuse, en alternant d'une rive à l'autre en passant par Saint-Benoît, Ligugé, Smarves et Croutelle.

### **A Poitiers d'aval en amont**

#### ***La promenade des Cours (photos 1et 2) :une cathédrale de verdure à rebâtir :***

En rive droite du Clain, à partir du pont saint Cyprien et face de l'entrée de l'hôpital Pasteur se déploie sur presque un kilomètre de long et 70 mètres de large un grand boulevard dit Promenade des Cours : c'est le lieu historique des grandes foires de Poitiers au XIXème siècle jusqu'au début du XXème. Cet espace remarquable a été inscrit à l'inventaire des sites le 31 mai 1932. La promenade des Cours a été créée en 1686, première promenade publique de Poitiers, aménagée sur les dépendances de l'abbaye de Saint-Cyprien, aujourd'hui hôpital Pasteur. Cette promenade était plantée à l'origine de quatre rangées d'ormes. A voir les photos anciennes, des tilleuls les ont remplacés. Aujourd'hui, la promenade est plantée dans ses deux premiers tiers de majestueux platanes, puis de jeunes tilleuls. Quelques érables et conifères ont été plantés entre les deux alignements, au niveau de la rue du Fief de Grimoire, créant une rupture esthétique dans cet espace particulièrement bien marqué par un choix classique de plantation. La beauté du site consiste à maintenir à terme le mail planté et si possible avec une seule espèce d'arbre, afin de lui donner une homogénéité mettant en scène toute la puissance du végétal sur cette longueur, pour donner à terme l'effet de « cathédrale de verdure ». Une première tranche de travaux améliorant la voirie et supprimant quelques espaces plantés d'arbustes qui faisaient écran sous les platanes a été réalisée en 2014 et a permis de gagner en qualité. Ce début de reconquête du site ouvre de nouvelles perspectives paysagères. Le stationnement des véhicules a été intelligemment réorganisé. Faut de avoir des ormes, le platane oriental ou encore le tilleul à petites feuilles, pour le moment non tributaire de pandémie, est à privilégier, voire le micocoulier qui se développe parfaitement bien à Poitiers. Le panache des platanes de la Promenade des Cours est parfaitement visible à partir du parc de Blossac, d'où l'on a les plus belles perspectives paysagères sur la vallée et l'ensemble du site classé à Poitiers.

Ce mail, sur sa face sud-est, est bordé d'habitations du XIXème siècle et du début XXème siècle dont les façades ne dépassent pas deux niveaux et qu'il est souhaitable de conserver dans ces proportions. Le PLU(i) de Grand Poitiers pourra maintenir cette harmonie à l'occasion de sa révision qui est en cours d'élaboration. Cette bordure urbanisée a été retirée du classement à la demande des élus de Poitiers, suite à la dernière mission d'inspection générale et en accord avec l'architecte des bâtiments de France. Sur sa bordure nord-ouest,

la Promenade des Cours est longée en contrebas par le chemin du Bas des Sables qui dessert de belles propriétés en zone inondable, qui elles ont été maintenues dans le périmètre.

***L'ensemble des jardins ouvriers du Pré Roy ( photos 9 à 11):***

En pleine ville, le fond de la vallée à partir du pont saint Cyprien est occupé entre deux bras du Clain, en zone inondable à la moindre crue, par un ensemble de jardins ouvriers de part et d'autre du Chemin du Pré Roy. Deux ou trois maisonnettes basses très stylées y ont été construites entre les deux guerres, et quelques anciens garages à l'entrée du chemin du Pré Roy, derrière une station service jouxtant en rive gauche le pont Saint-Cyprien.

Cet espace, s'il devait connaître une évolution, ou un abandon d'entretien de la part de ses nombreux propriétaires, devrait entrer en priorité dans le domaine du parc naturel urbain de la ville de Poitiers, afin de lui conserver son caractère à la fois jardiné servant de maraîchage de proximité, ou bien de parc de loisirs le plus naturel possible. Il s'agit d'une exceptionnelle réserve foncière naturelle au coeur de la ville. En plus du chemin du Pré Roy, il y a le chemin des Oreillères tout proche qui dessert également des jardins le long d'un bras du Clain

En face, entre la rive droite du Clain et la Promenade des Cours, on trouve également tout un parcellaire de jardins, de potagers de vergers, d'abord clos de murs, et non visibles de la voie publique. Il se prolonge ainsi sur plus de deux kilomètres, bien en amont du pont de la ligne de chemin de fer Paris Bordeaux. Au bout de la Promenade des Cours, en remontant la rue du Bas des Sables, puis le chemin de la Grotte à Calvin, (**photos 12 à 13 bis**) on peut admirer ces jardins, un par un, chacun créant sa propre émotion, dans la luxuriance végétale des bords de la rivière, d'où l'on devine les falaises en rive gauche et le beau bâti bordant la rue de la Libération. C'est un lieu de promenade et de détente sportive très apprécié de nombreux poitevins.

En fond de vallée, à l'aplomb de la caserne Rivaud jouxtant dans son angle nord-est le parc de Blossac, se situe en rive gauche la friche d'une ancienne usine, fabrique de parquets au niveau du moulin de Tison et qui a utilisé le Clain comme force motrice(**photo 3**) On ne peut qu'encourager les élus à ce que cet ancien lieu industriel retrouve un jour un aspect des plus naturels, ou une mise en valeur qualitative pour le site, appuyée par cette protection de classement. Les photos d'en-tête de ce dossier montrent le moulin de Tison situé de l'autre côté du seuil sur la rive droite du Clain.

***La frise urbaine dominant la vallée du Clain en rive gauche et les falaises :***  
**(photos 5, 7, 13, 13 bis, 17, 22)**

En rive gauche, à partir du pont Saint-Cyprien, la montée progressive à Blossac se fait par les boulevards François Albert, du Tison puis Sous Blossac. Ces trois boulevards très courts, formant la limite du projet de site classé, sont bordés de quelques maisons anciennes, avec des coupures offrant de très belles vues sur la vallée du Clain, au fur et à mesure qu'on s'élève. Le petit chemin des Oreillères permet de suivre un bief du Clain, il dessert quelques jardins du pré Roy. Plus haut sous Rivaud et sous Blossac, le chemin de Tison conduit à l'ancienne fabrique de parquets, sise en bordure même du Clain, à une guinguette-restaurant en activité proche des anciens bains de Poitiers puis à une série de maisons anciennes qui se sont construites à flanc de coteau sous Blossac. Il s'arrête sur un gros ensemble immobilier des années 1970. Fort heureusement pour les perspectives sur le parc de Blossac, son toit terrasse ne dépasse pas le niveau du boulevard Sous Blossac. La forte présence du végétal, les grands arbres qui l'entourent, servent un peu de moucharabieh et permettent de mieux intégrer cet ensemble d'habitat collectif qui en lui-même ne manque pas d'intérêt dans son concept architectural, mais n'en demeure pas moins prégnant dans ce lieu.

Une fois passé le stade de la Madeleine, l'urbanisation linéaire de type faubourg du XIX<sup>ème</sup> siècle, en général d'une seule épaisseur de maisons va se développer en bordure de falaise, sur plus de deux kilomètres, avenue de la Libération, ancienne route nationale 10, à la sortie sud des anciens remparts de Poitiers. On y observe une suite de maisons d'architecture classique simple, juxtaposées les unes aux autres, formant un rideau assez uniforme. Il est parfois coupé de dents creuses où sont venues se construire au début du XX<sup>ème</sup> siècle de somptueuses villas, certaines s'inspirant d'un style néo-normand balnéaire. Ce rideau de maisons tout le long de l'avenue de la Libération cache la vue sur la vallée et sur les jardins en terrasse qui descendent en général jusqu'à la rivière. Il en est ainsi jusqu'à l'Ermitage à Saint-Benoît, où les rives vont s'inverser dans leur relief.

Cet ensemble, qui souligne la falaise sur plus de deux kilomètres, présente un grand intérêt paysager vu de la rive droite en fond de vallée à partir de la rue du Bas des Sables, du chemin de la Grotte à Calvin qui la prolonge, ou du chemin du Sémaphore sur un bombement dominant la vallée, laissant se profiler de magnifiques perspectives paysagères qu'il convient de maintenir dans leur harmonie. Cette frange urbanisée a été retirée du projet de classement à la demande des élus de Poitiers, et de l'inspection générale, comme déjà été mentionné plus haut, le considérant comme trop lourd à gérer dans le cadre d'un classement. Tout ce secteur bâti sera pris en compte et géré au mieux dans le cadre du PLU(i) de Grand Poitiers, actuellement en cours de révision. Une attention toute particulière, sous l'angle patrimonial, lui sera apporté. Tel était le message de la préfète au maire de Poitiers. Il est vrai que ce linéaire bâti en bordure de falaise concourt à l'équilibre et à toute l'harmonie du site vu de la vallée du Clain. Il en est la frise, entre terre et ciel, qui souligne le rebord de plateau dominant cette vallée. C'est le premier événement de relief remarquable très pittoresque lorsqu'on arrive par le train de la Rochelle ou de Bordeaux, à l'instar des falaises des Rochers du Porteau qui frappent le voyageur qui arrive de Paris par le train et qui sait, de jour comme de nuit, qu'on est à POITIERS.

### ***Les Guinguettes du Clain*** ( cf annexes)

Un premier chemin, dit de la Cagouillère, commence au-dessous du stade de la Madeleine, en face de la Tour à l'Oiseau pour desservir quelques maisons accrochées sur le coteau pentu et leurs jardins en petites terrasses superposées jusqu'au pont SNCF que l'on peut traverser à pied en toute sécurité. Du pont, on admire la vallée, la rivière, **(photos 14 et 15)** les falaises bordées de belles demeures et la sortie sud du tunnel SNCF, en forme de porte fortifiée rappelant les tourelles de Blossac. La voie ferrée passe sous l'oppidum à cet endroit très étroit, avenue de la Libération entre la vallée du Clain et vallée de la Boivre toute proche, véritable isthme où les deux vallées viennent se tangenter. Ce chemin de la Cagouillère se poursuit en bordure de la rive gauche du Clain par le chemin de Trainebot. Celui-ci se glisse entre des jardinets privés, parfois très étroits, formant la ripisylve, et le bas des jardins en terrasses des propriétés donnant au droit de l'avenue de la Libération, 35 mètres plus haut. **(photos 16,17)** Il est également très fréquenté et apprécié des promeneurs. Il a une haute valeur historique puisqu'il desservait naguère deux splendides guinguettes très prisées des poitevins : le « Fleuve Léthé » et, au bout du chemin, la guinguette restaurant « les Trois Ilots » **(photo 18)** aujourd'hui remarquablement bien restaurée, en conservant l'esprit des lieux d'antan. Son grand parc qui s'étend le long de la falaise sur plus d'un hectare, est devenu l'un des jardins remarquables de Poitiers, illustrant un magnifique livre d'art consacré à ces lieux paradisiaques, bien cachés dans la capitale poitevine (cf document sur les guinguettes en annexes). C'est aussi cet aspect d'intimité profonde dans la nature que l'on retrouve dans de nombreux secteurs de ce grand site, sous des formes très diverses, et qui contribue beaucoup à la très haute qualité environnementale et paysagère des lieux, marqués d'ambiances bien distinctes, et qui en font indiscutablement tout le charme ; beaucoup de promeneurs interrogés nous l'ont confirmé.

### ***Le grand bombement du méandre des Sables en rive droite sur Poitiers (photo 6) en face de l'avenue de la Libération :***

En rive droite, une fois passé les casernements de l'artillerie et la ligne de chemin de fer Paris Bordeaux, la vallée offre un gros bombement, qui suit la forme du méandre, on y trouve quelques petites villas d'avant guerre rassemblées près de la voie ferrée, et essentiellement des prairies, des pelouses calcaires, des friches dans un méandre au lieu dit « le Chalet des Sables ». C'est un élément majeur du site, un grand espace de verdure, vu des hauteurs de la rue de la Libération d'où l'on a de splendides perspectives sur la vallée. Cet espace, naguère constructible dans l'ancien POS des années 1970-1980, depuis classé en zone naturelle, fut l'un des motifs de cette demande de classement par l'association « Espace Réaumur », spécialisée dans le monde des insectes.

De la Tour à l'Oiseau qui fait l'angle sud du parc de Blossac, on peut observer ce grand espace vert formant tout le méandre et mesurer l'importance de le conserver ainsi (**photo 6**). Du chemin du Sémaphore qui le traverse de part en part, on découvre de magnifiques perspectives sur la vallée vue sous un autre angle. On peut également admirer juste en face en rive gauche du Clain, les magnifiques perspectives sur la frange du bâti soulignant l'avenue de la Libération à Poitiers jusqu'à la rue de l'Ermitage sur Saint-Benoît, où de belles demeures jouent à cache cache avec les beaux cèdres de leurs parcs.

### ***Les prairies humides en fond de vallée :***

En remontant le Clain par le chemin du Bas des Sables en rive droite, on coupe d'abord une première fois la ligne de chemin de fer Paris-Bordeaux qui enjambe le Clain par un beau pont à trois arches en pierre de taille de Chauvigny (**photo 15**).

Le chemin de la Grotte à Calvin après le pont SNCF dessert encore de nombreux jardins potagers ou d'agrément. Dans l'amorce de la courbe du méandre du Clain commencent les grandes prairies humides des Prés Hermès (**photos 22 et 23**) . Plus loin, dans la courbe de la vallée, au pied du bombement, on découvre une splendide propriété (**photo 20**) : elle comprend une belle demeure de maître avec de belles dépendances, devant ce bâti de grande qualité un parc avec une allée centrale de tilleuls taillés en marquise dans l'axe centrale de la maison. L'ensemble est magnifié en bordure du chemin de la grotte à Calvin par un splendide et immense cèdre du Liban (**photo 19**) de 20 mètres de haut et 36 mètres d'envergure, l'un des plus beaux de la région, présenté dans l'ouvrage des arbres remarquables de la Vienne. Cette propriété s'étend jusqu'au Clain dans un espace subtilement jardiné dans sa partie prairie humide, bordée de canaux avec parements maçonnés en pierre de taille, de belles vasques, et une simple allée centrale d'ifs taillés en cônes (**photo 21**).

En terminant le chemin de la Grotte à Calvin (**photos 24 et 25**) on arrive au site à la fois légendaire et historique de la grotte à Calvin, (site inscrit le 2 juin 1932): il s'agit d'une grosse ouverture dans la falaise qui n'est pas très haute à cet endroit, où Calvin lors de son périple en France remontant du sud se serait abrité et aurait professé la nouvelle religion réformée. En bordure du Clain les prairies humides naturelles, les plantations de frênes, d'aulnes, de peupliers, de saules, donnent un aspect très boisé à l'ensemble. Dans cet espace très naturel de la vallée, dit des Prés Hermès, (**photos 22 et 23**) la ville de Poitiers, dans le cadre de sa politique environnementale du Parc Naturel Urbain, a acquis depuis plus d'une quinzaine d'années de nombreuses parcelles. Elle a mis en place une gestion très écologique de ces prairies humides en valorisant la biodiversité. Elle a protégé et mis en valeur toutes les frayères des petits bras de rivière en relation avec le Clain, zone particulièrement importante pour la reproduction des poissons, du brochet en particulier et des batraciens.

### ***La Mériqote un espace de mémoire perché en haut de la falaise:***

(cf documentation Jean-Richard BLOCH en annexes )

En poursuivant le chemin de la Grotte à Calvin sur la rive droite toujours sur la commune de Poitiers, on passe à nouveau sous un deuxième pont de chemin de fer en pierre de taille de Chauvigny et on arrive sous les falaises boisées des coteaux de la Mériqote, lieu emblématique de la propriété de l'agrégé d'histoire et grand écrivain Jean-Richard BLOCH.: Une petite villa toute simple domine la vallée du Clain, près du bord de la falaise (**photo 28**) dans un beau parc (**photos 26 et 27**) où l'esprit magique des lieux est encore imprégné par la venue des plus grands artistes, savants, écrivains philosophes du XX<sup>ème</sup> siècle autour de Jean-Richard BLOCH qui était tombé en extase devant ce site aux portes de Poitiers, motif majeur de l'acquisition de cette propriété, nonobstant son humble demeure, mais depuis laquelle se déployait un somptueux panorama. Les promenades à pied à la Mériqote, les descentes à la rivière par un sentier accroché à la falaise, les promenades en bateau sur le Clain, ont suscités quelques beaux passages de littérature (**photo 8**). Une affiche historique sur notre sombre passé sous l'occupation allemande, éditée en septembre 1943 par le commissariat général aux questions juives, annonçait la vente de cette propriété par adjudication avec mise à prix de 450 000 francs ce qui à l'époque était déjà une belle somme (soit en conversion francs 1943 à euros 2014 de l'ordre de 94 500 euros). Le périmètre du site passe par le chemin de la Mériqote, il inclut cette propriété que la ville de Poitiers a acquise dans son intégralité. La maison promise à être un futur musée et son parc devront faire l'objet de grands soins. Le classement sera justement là pour garder l'esprit des lieux, qui sont ici des choses simples, et dont les grands esprits de ce monde artistique de l'entre deux guerres savaient humblement se satisfaire, tout en créant de belles œuvres, car ce site magnifique ne pouvait que les inspirer.

On le ressent toujours et on se rend compte sur place que c'était forcément un lieu d'inspiration au calme, qui suscitait autant la fête que la création, tout comme à la même époque et dans les mêmes conditions la maison du « Grand Coteau » de Francis Poulenc, merveilleusement bien située à flanc de coteau avec vue magnifique sur le val de Loire à Noizay, entre Vouvray et Amboise en rive droite, où il composa le dialogue des carmélites..., ou bien la belle maison de campagne de Georges Sand à Nohant dans l'Indre, où un siècle plus tôt défilaient les plus grands artistes romantiques du début du XIX<sup>ème</sup> siècle qui en pinçaient pour cette géniale dame fatale qui portait déjà la culotte, à même en faire venir par la diligence des pianos spéciaux de chez Camille Pleyel ou de chez Erard pour Frédéric Chopin, ce petit polonais virtuose qui y créa ses plus belles barcarolles et polonaises. « Lieux de beauté, lieux de mémoire » présents et pour l'avenir, comme l'énonce si bien la brochure ministérielle sur les sites classés.

Le Clain amorce un nouveau méandre s'ouvrant en rive droite à Saint-Benoît sur le vaste parc de la Varenne, propriété municipale. En rive droite les falaises sont très boisées jusqu'au passage de la rocade sud est, RD 162, qui les entame par un double tunnel. A ce jour la végétation a totalement cicatrisée cette double voie à peine perceptible quand on se promène sur les sentiers bordant le Clain. La nature a bien fait son travail.

## **A Saint-Benoît**

Les espaces déjà inscrits à l'inventaire supplémentaire des sites sont :

- \* le Roc qui boit à Midi, petit site de falaises (inscrit 3 juin 1932) proche de la Mériqote ;
- \* la Grotte de Passelourdin (site inscrit 31 mai 1932) en limite sud de Saint-Benoit

Le périmètre du site classé inclut le petit parc urbain du Gravion situé sur une dorsale entre la vallée du Clain et celle du Miosson qui est proche des écoles et très prisé des habitants.

En rive gauche du Clain, le périmètre du projet de site classé inclut tout un espace naturel boisé relativement étroit entre la rive du Clain et le rebord de falaise urbanisé, sous le

chemin de l'Ermitage jusqu'au lotissement de la Varenne, en excluant, comme à Poitiers, les parties urbanisées se trouvant en bordure de plateau.

A Saint-Benoît, la vallée va prendre un aspect de plus en plus naturel : sur la rive gauche du Clain, à la Varenne, se déploie une vaste zone naturelle très fréquentée par les pêcheurs, les promeneurs, les sportifs, et ceux qui viennent déjeuner sur l'herbe ou profiter tout simplement de la beauté des lieux, dans un cadre apaisé et idyllique. Elle présente des prairies humides inondables en bordure du Clain, avec aulnaies et frênaies (**photos 13 et 14**) et sur un bombement de méandre une grande prairie naturelle qui s'étend jusqu'à la voie ferrée. Cette grande prairie est bien entretenue et fauchée (**photos 2 et 15**). Sur la rive droite, après le pont qui enjambe le Clain juste en amont de la Mérigote, au pied de la falaise, le chemin de randonnée qui suit le Clain traverse une zone boisée jusqu'au pont de la rocade sud-est. Ce chemin débouche ensuite sur une immense prairie humide bordée par la voie ferrée Paris Bordeaux. Celle-ci coupe la vallée du nord au sud et enjambe le Clain à trois reprises sur trois ponts semblables, à trois arches, en bel appareillage de pierre de taille de Chauvigny (**photo 12**). Ce chemin de randonnée suit toujours la rive droite du Clain jusqu'au confluent avec le Miosson où se trouve un bouquet de platanes gigantesques qui marquent le paysage. Cette immense prairie humide arrive jusqu'en bas du bourg de Saint-Benoît, tout près de l'abbaye, avec une belle zone de détente, de pêche, et de loisirs (**photos 3, 4, 17**). A mi-coteau, en bordure de la route de Poitiers, en face du parc du Gravion (**photo 11**) se trouve une splendide demeure du XIX<sup>ème</sup> siècle, dominant la vallée. Les murs d'enceinte le long de la route de Poitiers en descendant vers l'abbaye et son parc boisé la protègent de la vue des passants.

Au niveau du bourg de Saint-Benoît, la vallée, nettement coupée en deux parties par le remblai boisé de la ligne de chemin de fer Paris-Bordeaux, offre un paysage très bucolique de part et d'autre de celui-ci. En pied de falaise sur la rive gauche, un ancien moulin enjambant un bief a été totalement restauré et sert de base nautique au canoë kayak club (**photo 16**). La rivière barrée par la digue du moulin et la chaussée de la route départementale présente à la fois le côté tranquille en amont, et le côté sauvage des ses eaux qui courent côté aval après la chute d'eau. Cette partie du site est noyée dans une abondante végétation, composée de chênes sur les coteaux, et de nombreux aulnes, saules et quelques cyprès chauves proches de la rivière (**photo 17**). Juste en amont, un grand et haut viaduc en pierre de taille construit au siècle passé pour une ligne de chemin de fer métrique coupe la vallée (**photo 5**). Recyclé aujourd'hui en chemin de grande randonnée, on peut s'y promener et observer au fur et à mesure qu'on le traverse différentes perspectives paysagères de la vallée du Clain (**photos 6, 7, 8**): les coteaux toujours très boisés, les grandes prairies humides inondables en fond de vallée, avec des rideaux d'aulnes et de peupliers cloisonnant le fond de la vallée ; puis vers le nord on découvre de belles échappées visuelles sur Poitiers et le clocher de l'abbaye de Saint-Benoît ; vers le sud on peut voir un ancien site industriel chimique de 12 hectares, en forme de poire encadré par les lignes de Bordeaux et de La Rochelle qui bifurquent à cet endroit (**photo 8**). L'usine chimique qui naguère produisait des solvants et de la matière chimique dangereuse, classée Sévéso, a été reprise par le groupe industriel Novamex et sa filiale Quadripack qui fait de la recherche et fabrique actuellement sur ce site des produits d'entretien et d'hygiène écologiques. En outre, elle s'est engagée à être un site écolabélisé par la norme AFNOR iso 14001 et à dépolluer la totalité de l'ancien site industriel. Ses grands principes sont :

- de respecter les exigences écologiques de fabrication pour un plus grand respect de la personne et de l'environnement,
- de communiquer sur les mesures de prévention des risques et de protection de l'environnement,
- de maîtriser ses consommations d'énergies ainsi que ses rejets d'effluents,
- d' optimiser les conditions de stockage sur le site de fabrication.

Ce vieux site industriel très compact ne se remarque pas facilement, à l'exception sa très haute cheminée de briques. Il est caché dans la boucle du Clain de Passelourdin, par tous les espaces boisés qui l'entourent et qui bordent de toutes parts la vallée du Clain, (**photo 9**) et par le remblai boisé de la voie ferrée de la Rochelle. Bien qu'en secteur non inondable et en léger surplomb, on le découvre seulement en venant de la route de Passelourdin (**photo 18**). L'espace industriel bâti a été exclu du classement, à la demande des élus et de l'inspection générale.



**Saint-Benoît : Passelourdin** : les falaises de calcaire jurassique de Passelourdin, d'une trentaine de mètres, elles dominent la rivière et permettent le passage élevé de la ligne SNCF Poitiers-Limoges refaite à neuf. On peut observer ces falaises de très loin à partir de nombreuses perspectives offertes sur le territoire de Smarves. Car faut-il le rappeler et le souligner que ce grand site offre de magnifiques perspectives paysagères, parfois très étendues, parfois étroites, la profondeur de champ qui s'ouvre à l'oeil est parfois surprenante en dépit des faibles reliefs de la région.

Juste en amont de l'usine, dans un second méandre, se trouve le site des falaises et des grottes de Passelourdin. (Site inscrit et ZNIEFF 165) (**photo 19**). C'est un site exceptionnel de falaises donnant plein sud et sur lesquelles s'accrochent quelques plantes méditerranéennes, dont le peuplement naturel le plus nordique du micocoulier de Provence (*celtis australis*). De ce promontoire on découvre un large panorama de boisements à l'ouest sur Ligugé, et de zones cultivées sur Smarves jusqu'à la ligne d'horizon. Il en est de même au nord de Smarves, à la jonction de la RD 88 avec la RD 741 où la vue se déploie en un immense panorama qui survole des espaces agricoles de culture très ouverts en pente vers la vallée du Clain. On voit la cheminée de l'usine qui émerge au-dessus des bois, et les falaises de Passelourdin qui brillent sous le soleil dans des éclats d'argent, le tout dans une immense perspective paysagère d'une grande pureté entre ciel et terre marquée dans sa ligne d'horizon par la puissance verte des forêts et des bois (**photo 9**).



**Smarves** : au nord du hameau de Moulin à Smarves, on peut découvrir les falaises de Passelourdin à partir des grandes terres agricoles en douce pente vers la vallée du Clain. Poitiers et Saint- Benoît sont à portée de main, juste derrière la ligne d'horizon commence l'agglomération poitevine .

Au-dessus et à l'est des grottes de Passelourdin se trouve le domaine de Mauroc, formant un grand triangle limité par la voie de chemin de fer de Poitiers à Limoges qui s'embranchent au niveau de l'usine Novamex et qui a été récemment mise à neuf par la Région. Au milieu se trouve une ancienne demeure de maître, sorte de simple petit château du XIXème siècle, flanqué d'une tour. Il est le siège aujourd'hui de l'ADAPEI de la Vienne, quelques bâtiments modernes ont été construits dans la clairière du parc.

A l'est de Mauroc, un grand ensemble boisé dit « Bois de la Berge au Rond » borde la vallée du Miosson. Au milieu des bois se trouve le domaine de l'abbaye Sainte-Croix dont l'élément marquant est une magnifique allée de cèdres (**photo 20**) qui conduit à un bâtiment moderne, annexe du diocèse de Poitiers. Le Miosson a réussi à creuser une vallée assez profonde avec de nombreux méandres bordés de falaises (**photo 21**). Comme celle du Clain ou de la Menuse sur Ligugé, elle est également bordée de boisements de chênes. Le manque de chemins et de belvédères ne permet pas aisément de l'observer dans son ensemble, ni de la photographier . On la découvre bien au Petit Saint-Benoît et à son arrivée dans Saint-Benoît, au niveau du promontoire de la Pironnerie (ZNIEFF 346) et en face du parc du Gravion, dans une partie occupée par quelques jardins potagers très soignés bordant une voirie municipale dont le\$ parcours routier a été agréablement mis en valeur par la municipalité. (**photo 22**).

## A Ligugé

Ligugé, joli bourg en pied de coteau, tout en longueur, sis sur la rive gauche du Clain, mais séparé de lui par le remblai de la voie ferrée Paris Bordeaux, est mondialement connu pour son abbaye bénédictine, créée par Saint-Martin de Tours. Elle fut vendue et revendue à plusieurs reprises après 1789 à des civils et au clergé. Elle a retrouvé depuis 1960 son activité d'abbaye avec une vingtaine de moines bénédictins. En 1890 y fut créée une importante imprimerie monastique, ancêtre des imprimeries Aubin. Les fouilles archéologiques ont mis en lumière que ce fut vers l'an 360, la première implantation monastique dans tout l'occident chrétien sur un site cultuel gallo romain en ruines.

Sur Ligugé, le site est essentiellement composé de boisements sur les plateaux à l'ouest de la voie ferrée Paris Bordeaux, dont le domaine de Givray, compris entre la vallée du Clain qu'il domine et la RD 4 (**photo 1, 2, 3**). Cet important massif forestier d'une grande qualité, avec de beaux chênes, appartient à la commune de Ligugé; il est géré par l'Office National des Forêts, sous forme de grand parc urbain. Sur sa limite est, qui domine la vallée du Clain, se trouve un splendide parc de conception anglaise avec de magnifiques arbres d'ornement, et un majestueux bouquet de cèdres du Liban (**photos 10 et 11**) De plus, cet ensemble boisé a la particularité de posséder dans sa frange sud, côté Ligugé un boisement naturel de chênes verts (*quercus ilex*), véritable relique, unique en Poitou-Charentes, du fait qu'il correspond, d'après les recherches de nos éminents botanistes, dont le professeur de biologie végétale à l'Université de Poitiers, Yves BARON, à l'avancée naturelle la plus septentrionale du chêne vert en France, après la dernière glaciation du Würm, il y a 12 000 ans au pléistocène supérieur. Ce boisement a été en partie coupé dans les années 1970 pour faire place à la construction d'un premier lotissement, proche du bourg.

### ***La vallée de la Menuse à Ligugé (photos 12 à 17):***

En venant de Ligugé, et en direction de Croutelle par la RD 87, après être passé à travers les bois de la Brassaise et sous le pont de la voie ferrée Paris-La Rochelle, on découvre la vallée de la Menuse dans un espace d'une très grande qualité paysagère, totalement insolite, très pittoresque, un point d'accrochage fort, plongé entre les puissants boisements des coteaux, des grands platanes en bordure du ruisseau, c'est le lieu dit « Mezeaux » : une petite chapelle toute simple (**photo 13**) apparaît au détour d'un virage (**photo 15**) . En face, elle est accompagnée par un long corps de bâtiment fort élégant, sorte d'ancienne métairie d'un grand domaine, vraisemblablement du château de la Mothe tout proche (**photo 14**). Tout près, en pied de coteau, il y a un chapelet de très belles propriétés avec demeures de caractère du XVIIIème et début XIXème siècle (**photo 16, 17, 18**). Cet ensemble paysager d'une grande valeur n'a subi aucune altération au cours des temps passés.



**Ligugé** : vue sur la petite chapelle à Mezeaux, qui va doucement à sa ruine au fil des ans, si on ne vient pas retirer le lierre qui va finir par la démanteler .

A la sortie d'un virage, sur le pont de la Feuillante, ruisseau affluent de la Menuse seules des glissières métalliques de sécurité et un parapet métallique galvanisé sont venus perturber l'élégance des lieux. Sur le pont, on veillera à garder le beau parapet en fer forgé qui reste côté amont. Entre Mezeaux et Croutelle, la RD 87 passe au pied du coteau abrupt des bois de Croutelle devant une très belle demeure (**photo 18**), et longe la ripisylve de la Feuillante et des bois qui empêchent de voir en arrivant sur Croutelle le château de la Mothe qui domine ce petit vallon. A la sortie sud de Croutelle, compris entre les restes de l'ancienne route nationale 10 et la rive droite de la Feuillante se trouvent les grands domaines du château de la Mothe (**photo 19**) et de l'Hommeray, proche de Violet qui font la ceinture sud-ouest du site.

En remontant sur le plateau au-dessus de Mezeaux en direction de Croutelle, le massif forestier se découpe en différentes clairières, où se trouvent d'anciens sièges d'exploitation agricole : le Lac, l'Ecorcerie, l'Aumônerie, et plus au nord Beauregard, et la Matauderie, siège principal de l'association Emmaus de l'abbé Pierre.

La Menuse coule vers le nord au milieu de grands massifs forestiers et se jette dans le Clain à proximité de l'usine de Passelourdin. La voie ferrée de Poitiers à La Rochelle emprunte cette vallée sur remblai. A l'ouest de cette voie ferrée, les bois de la Matauderie, du Fief Clairret, propriété des Mutuelles de Poitiers, se poursuivent sans discontinuité jusqu'aux zones urbanisées de Saint-Benoît.

Pour tous ces grands ensembles forestiers privés ou publics, le site classé est l'assurance même de leur pérennité aux portes de Poitiers, où ils pourraient subir dans le futur de fortes pressions. Le code forestier avec son article 11 permet de les gérer au mieux, et les cahiers de gestion faits en relation avec le CRPF de Poitou-Charentes assureront aussi une qualité des boisements en feuillus tout en veillant au respect d'une riche biodiversité qu'ils possèdent déjà pour la plupart. Au nord du domaine de Givray, à côté du pont de la voie ferrée sur le Clain quelques parcelles ont été plantées en résineux. Après leur exploitation, on ne peut que recommander le retour à des espèces de feuillus bien choisies en fonction du climat et des sols.

### ***La vallée du Clain et l'usine des filatures de Ligugé ( cf annexes)***

Après un resserrement du fond de la vallée au niveau de Givray et de Moulin, la vallée du Clain s'élargit en face du bourg de Ligugé et s'ouvre à l'est du remblai de la ligne de chemin de fer Paris-Bordeaux sur des prairies humides, des haies, des rideaux d'aulnes et de peupliers, de petits boisements et sur une ripisylve continue. Après être passé sous le pont de chemin de fer par la RD 87 en direction de Smarves, on découvre aussitôt le pont sur le Divan, bras du Clain venant en rive gauche de la filature de Ligugé. Cette dérivation est bordée de magnifiques platanes, puis coup sur coup en suivant la rue de la Plage, un petit coron de maisons ouvrières, dites « les Maisonnettes » identiques, accolées les unes aux autres, avec jardinet devant, construites par le directeur de l'usine des filatures de Ligugé. A côté se trouve un grand parc planté de beaux arbres d'ornement, avec en son milieu une élégante demeure bourgeoise du XIX<sup>ème</sup> siècle et de belles dépendances (**photos 20 et 21**). A la sortie d'un alignement de grands marronniers en bordure de la RD 87, on découvre entre les arbres qui la cache presque totalement, l'ancienne usine des filatures de Ligugé. Abandonnée à son propre sort, ouverte à tous vents, pillée depuis 30 ans, tous les murs ont été décorés de milliers de graffitis, de fresques, dont certaines de véritables oeuvres d'art pariétal. Cette usine, qui n'avait pas sur son site le moindre végétal, est aujourd'hui noyée dans les érables, les noisetiers, les sureaux, les saules qui poussent de toutes parts (**photo 23**)

Le site industriel des filatures a été récemment acheté par un groupe de jeunes entrepreneurs, compétents et motivés, professionnels de l'archéologie, de l'ingénierie artistique et culturelle, de la médiation ; ils ont arrêté la dégradation du site et entrepris sa lente réhabilitation.(cf annexes). L'usine a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques, à leur propre demande, sur la base d'un excellent dossier qui a démontré tout l'intérêt de ce patrimoine industriel dans le domaine de la filature, rare dans le Poitou. Cette usine est composée d'un grand nombre de bâtiments, la plupart sont de belle facture, certains ont perdu leur toiture. Au milieu se trouve la encore une grande cheminée en briques, haute de 35 mètres, datant de l'époque où tout fonctionnait à la vapeur. L'hydroélectricité a pris le relais dans les années 1920 avec l'installation de turbines électriques mues par la chute d'eau. A proximité immédiate de l'entrée de l'usine, se trouve le château construit à la fin du XIX ème siècle par le premier directeur des filatures (**photo 22**). Il s'agit d'un grand corps de bâtiment, flanqué à chaque extrémité de grandes tours pouvant lui donner un aspect faussement médiéval. Le directeur des filatures avait créé à l'usine une véritable vie de famille pour ses ouvriers et ouvrières qui ne manquaient de rien : crèche, garderie d'enfants dans l'usine, terrains de sports, création d'une plage et d'un lieu de baignade, orchestre, etc ... Tout près de l'usine, la commune de Ligugé entretient de nombreux espaces et prairies humides en fond de vallée. Là encore, comme à Saint-Benoît, la luxuriante végétation, les grands platanes, les aulnes, les saules, les peupliers, les ripysilves viennent cacher et absorber ces divers bâtis, qui se découvrent au dernier moment.

### **Le Granit**

En remontant le Clain, à la sortie sud de Ligugé, se trouve un nouvel élément fort du paysage, correspondant à la petite tache marron de la carte géologique et qui a conduit à l'intégrer dans le périmètre de classement : c'est le lieu dit « le Granit » (**photos 7, 24, 25**). A un kilomètre à peine au sud de l'abbaye de Ligugé, le Clain passe à travers les roches granitiques du seuil de Poitou, avec des restes de chaos granitiques. Un profond déblai étroit a même dû être entaillé dans cette masse granitique pour faire passer la voie ferrée Paris Bordeaux dans les années 1860. Tout près on observe les fronts de taille abrupts d'anciennes carrières d'exploitation du granite (**photo 25**). C'est un contraste très fort dans le paysage de la vallée du Clain, qui crée un événement, que de voir ces granites surgir au beau milieu de cette région de calcaires jurassiques. Ce passage brutal et si proche des roches sédimentaires de l'époque secondaire aux roches cristallophylliennes de l'époque primaire que l'on peut observer directement sur le terrain apporte un caractère géologique intéressant à ce site, un aspect scientifique qui vient s'ajouter aux caractères esthétiques, historiques et légendaires qui le caractérise en certains lieux.

### **A Smarves**

Sur la commune de SMARVES en rive droite du Clain le site s'étire du domaine boisé de Mauroc jusqu'à Moulin sur un espace agricole totalement découvert qui permet d'avoir de magnifiques perspectives paysagères sur la vallée (**photos 1 à 3**). En effet, lorsqu'on arrive de Gençay par la RD 741 et que l'on se dirige vers Saint-Benoît par la RD 88, on découvre l'une des plus belles perspectives de la vallée du Clain qui s'offre sur un vaste plateau de terres cultivées en pente douce vers la rivière et les méandres que l'on devine, grâce aux jeux des falaises.

Dans le lointain sur les fonds boisés de Ligugé émerge la vieille cheminée de l'usine de Passelourdin (**photo 2**), seul élément qui se dresse vers le ciel. Rien à ce jour n'est venu altérer ces paysages d'une pureté parfaite, où l'urbanisme s'arrête net et

laisse se profiler ces grands espaces naturels, alors qu'on est aux portes de la capitale poitevine.

Le site s'étend vers le sud sur les milieux naturels de la vallée en contournant par l'ouest les hameaux de Moulin (**photo 4**) et des Pierres Brunes, pour inclure tous les espaces naturels bordant la rivière, en continuité avec ceux se trouvant de l'autre côté du Clain sur Ligugé. On y trouvera un secteur totalement inattendu formé par des petites falaises granitiques, liées à des fronts de taille, sur ce socle de granite que l'on retrouve en face sur Ligugé.

Du pont de la RD 87 après avoir passé la filature de Ligugé et le grand étang en aval de l'usine, on a une vue sur la rivière qui coule dans un espace très boisé au pied du coteau des Pierres Brunes (**photo 10**). Peu après, en remontant vers le sud le chemin qui longe le Clain en direction de Port Seguin (**photo 11**) on trouve le barrage sur le Clain, haut de 2,5m, qui alimente la filature de Ligugé (**photos 12, 13, 14**) et, tout près, un ancien front de carrière de granite rose (**photo 15**). En poursuivant ce chemin après Port Seguin, fin du site (**photo 9**) et en remontant sur le plateau vers le bourg de Smarves, on arrive à un point panoramique, avec une table d'orientation, qui offre une vision générale sur la vallée du nord au sud, avec de splendides perspectives paysagères (**photos 5 à 8**). La forte présence du végétal sur les coteaux et en fond de vallée, masque beaucoup d'éléments, en particulier du printemps à l'hiver. De ce point de vue, on peut observer en premier plan les coteaux cultivés et boisés de Smarves, qui dissimulent le Clain juste en dessous, et au-delà de très belles vues sur Ligugé du nord au sud, où l'on retrouve les espaces déjà énoncés, à savoir les arbres remarquables du bois de Givray, le bourg de Ligugé, l'abbatiale, la cheminée de la filature, les prairies humides en fond de vallée et le Granit.

## **A Croutelle**

Sur cette commune, limitrophe de Poitiers, traversée par la RN 10, le projet de classement, qui correspond à une très faible superficie, a retenu le grand massif forestier en bordure de l'échangeur autoroutier de Poitiers sud, et le château du Palais, son parc et ses dépendances. Ce bel ensemble architectural a été inscrit le 6 février 1996 à l'inventaire des monuments historiques y compris l'intérieur des salons (**photo 1**). Le château d'une rare élégance, à l'intérieur comme à l'extérieur, est un splendide bâtiment classique du XVIII<sup>e</sup> siècle, longiligne, d'un seul niveau, flanqué de deux pavillons à ses extrémités, présentant une façade rythmée par quatorze hautes fenêtres, « une micro réduction de la façade de la galerie des glaces à Versailles », avec toiture mansardée, marquée par des lucarnes stylées en pierre de taille au dessus de chaque ouverture. Le bâtiment fait l'objet de travaux de restauration. Le projet de classement au titre des sites sur Croutelle valait la peine de faire ce petit détour sur cette commune.

\*\*\*\*\*

**Au-delà des avis de l'inspection générale, de la préfète, des professionnels du paysage, de la DREAL, une petite enquête sociologique d'opinion conduite au hasard des rencontres auprès des promeneurs qui fréquentent ces divers espaces sur les cinq communes et auprès de quelques riverains a permis de dégager un avis unanime, totalement partagé, sur la beauté des lieux de ces trois vallées et qu'il convient à tout prix de préserver et de mettre en valeur. *Vox populi, vox dei... !***

## **IV Les plans locaux d'urbanisme**

Les documents d'urbanisme sont gérés par le service de l'urbanisme de la communauté d'agglomération de Poitiers devenue « Grand Poitiers ». Elle intègre Croutelle, Ligugé et Saint-Benoît. Smarves n'en fait pas parti et a son propre PLU .

Sur Poitiers : à partir du pont Saint-Cyprien le classement inclut toutes les zones naturelles inondables de fond de vallée classées N au PLU, la Promenade des Cours jusqu'à la caserne d'artillerie, des franges étroites d'habitat sous Rivaud, sous le parc de Blossac.

Sur Saint-Benoît : tous les espaces naturels de fond de vallée du Clain et du Miosson (classés N au PLU) et le domaine de Mauroc, siège de l'ADAPEI, en partie classé en N et en EBC, avec une petite partie U constructible pour les extensions de l'établissement des handicapés.

Sur Ligugé : le périmètre de classement inclut essentiellement des espaces naturels classés N au PLU, des zones inondables et de nombreux espaces boisés classés.

Sur Smarves : le périmètre de classement inclut au nord, en limite de Saint-Benoît, et dans sa continuité le restant du domaine boisé de Mauroc, puis vers le sud des espaces agricoles naturels A et Ap et des zones naturelles en fond de vallée en rive droite du Clain et leurs abords.

Sur Croutelle : le classement n'inclut que des espaces boisés classés, en zone naturelle N au PLU.

## **V LES EFFETS du CLASSEMENT** ( annexes juridiques)

Le classement a pour objectif premier de maintenir en l'état les caractères du site ayant justifié sa protection. Tout changement de l'état des lieux est soumis à autorisation. C'est dire toute l'importance que revêt cette protection pour les gestionnaires du site vis à vis des autorisations de travaux en site classé. Les avis de l'architecte des bâtiments de France en première instance, ceux de la commission départementale de la nature des paysages et des sites, de l'inspecteur des sites de la DREAL, doivent apporter tous les éléments qualitatifs pour éclairer la décision du ministre, pour les permis qui lui sont soumis.

**L'article L.341-10 stipule:** "Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale."

**L'article L.341-9 :**\* "Les effets du classement suivent le monument naturel ou le site classé, en quelques mains qu'il passe.

\* "Quiconque aliène un monument naturel ou un site classé est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence de ce classement;

\* "Toute aliénation d'un monument naturel ou d'un site classé doit, dans les quinze jours de sa date, être notifiée au ministre chargé des sites par celui qui l'a consentie".

**L'article L.341-11** mentionne l'obligation d'enfouissement des réseaux de lignes électriques et téléphoniques...

**L'article L.341-14** dit que toute enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique ne peut se faire sans les observations au préalable du ministre chargé des sites

que nul ne peut acquérir par prescription, sur un monument naturel ou un site classé, de droit de nature à modifier son caractère ou à changer l'aspect des lieux,

qu'aucune servitude ne peut être établie par convention sur un monument naturel ou un site classé sans l'agrément du ministre chargé des sites.

**Le classement au titre des sites est une servitude d'utilité publique qui doit être reportée au plan des servitudes du Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme.**

**Pour certains travaux, le décret 88-1124 du 15 décembre 1988 modifiant la loi du 2 mai 1930 et portant déconcentration de la délivrance d'autorisations exigées en vertu des articles 9 et 12 de cette loi donne de nouveaux pouvoirs au préfet:** C'est lui qui au nom du ministre, et sur avis de l'architecte des bâtiments de France, donne les autorisations de travaux :

- pour les ouvrages mentionnés à l'article R. 421 du Code de l'Urbanisme, à l'exception de ceux prévus au paragraphe 2 de cet article (travaux souterrains, foire exposition, statues, poteaux, pylônes de moins de 12 mètres).

- pour les constructions, travaux ou ouvrages exemptés du permis de construire en application du 2ème alinéa de l'article R.422-2 du Code de l'Urbanisme (ouvrages liés à la sécurité dans les ports, aérodromes, dépôts ferroviaires).

- pour l'édification ou la modification de clôtures. Il en informe la CDNPS.

## **VI CONCLUSION**

Sur le plan juridique, ce projet de classement au titre des sites et de mise en valeur de l'ensemble paysager de la vallée du Clain et de ses affluents répond à la lettre et à l'esprit de l'ex loi du 2 mai 1930, codifiée L.341-1 et suivants du code de l'environnement ainsi que des directives ministérielles visant la cohérence entre des sites anciens déjà protégés, et le maintien de la qualité de l'ensemble du site, voire dans certains secteurs à leur amélioration environnementale et paysagère. Le classement est également un levier permettant la réhabilitation de secteurs abandonnés. C'est dans ce cadre également que les derniers grands classements ont été faits dans le département de la Vienne voici quelques années sur les sites inscrits des années 1960-70 de la vallée de la Gartempe à Lathus, de la vallée de l'Anglin à Angles sur l'Anglin ou de la vallée de la Vienne à Bonnes, Bellefonds, la Chapelle Moulière.

Dans le département de la Vienne, la vallée du Clain et de ses affluents à Poitiers, Saint-Benoît, Ligugé, Smarves et Croutelle offre un ensemble de paysages et de perspectives multiples, des espaces très divers, tous d'une grande qualité paysagère. On découvre ces beaux espaces qui s'enchaînent les uns après les autres, sans aucune rupture, qu'ils soient zones humides, boisements, terres agricoles, jardins, parcs de châteaux, lisières urbaines bien tranchées. Tous répondent parfaitement au critère pittoresque, parfois historique, parfois légendaire comme pour la Grotte à Calvin, voire sous un angle scientifique avéré, pour ce qui concerne certains aspects géologiques granitiques très inattendus comme à Smarves et à Ligugé.

Ce projet tel que révisé, depuis son premier passage à l'enquête préalable au classement en février 2012, en prenant en compte les avis émis par les élus et les directives de l'inspection générale conduite avec la préfète de la Vienne ne concerne essentiellement que des espaces naturels qui n'ont aucune vocation à être urbanisés ni à connaître d'importants changements dans l'avenir.

Les nombreux espaces forestiers, inclus dans ce projet sont d'une importance capitale vus leur situation aux portes de la ville, en tant que poumon vert, mais aussi en tant que réserve de biomasse et de lieux de détente très prisés des citoyens. Ce projet permet de pérenniser la conservation de ce capital forestier. On ne pourra que conseiller les essences nobles de feuillus, et éviter toute plantation massive de résineux.

Les terres agricoles sont également très précieuses pour leur production de biens alimentaires. Certaines pourront même trouver une reconversion dans du maraîchage de proximité. Dans ces espaces agricoles ouverts sur la vallée du Clain offrant de belles perspectives paysagères, on veillera au maintien de toutes les cultures au sol, au maintien des prairies humides en fond de vallée, à celui des jardins potagers à garder voire à développer, également pour de la production potagère de qualité, très recherchée.

Le classement, outre le fait d'apporter un label national, dont il a été fait largement part le vendredi 21 avril 2006 au parc de Blossac, en présence des élus de Poitiers et du préfet de région, lors de la cérémonie commémorant le centenaire de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites et monuments naturels, permet de gérer chaque demande d'aménagement par une instruction circonstanciée qualitative, respectueuse du site, et ainsi d'assurer aux générations futures la pérennité de la beauté du site et de l'esprit des lieux.

Enfin, ce projet entre totalement dans l'application de la convention de Florence dite convention européenne du paysage, pour laquelle la ministre de l'écologie a demandé le 1<sup>er</sup> mars 2007 aux préfets de s'impliquer activement dans un programme d'action paysagère. La protection des paysages de grande qualité relève de cette mission avec les outils juridiques propres à la France, dont la loi du 2 mai 1930 codifiée est pour eux le meilleur outil.

\*\*\*\*\*

**Bibliographie :**

Jardins secrets de Poitiers Agnès Zamboni Antoine Schneck. Editions patrimoines médias 2001

Arbres remarquables de la Vienne. Vienne Nature Atlantique Editions, 1999

Châteaux Manoirs et Logis de la Vienne. Editions patrimoines médias, 1995

L'Actualité Poitou-Charentes N° 46 « Aux origines de l'écriture »

Le patrimoine des communes de la Vienne Flohic Editions avril 2002



**Poitiers** :Vues sur le chemin de la Grotte à Calvin lors de la dernière inondation du dimanche 18 décembre 2011, cote du Clain à 3,3m. En décembre 1982, lors de la crue centenaire, le Clain était monté à 4,82m ( Photos DREAL de Catherine OLLIER)

DS/VALLEE\_CLAIN\_RAPPORT\_PRESENTATION\_ENQUETE\_PUBLIQUE/30octobre2015/09H40  
et paraphé par Monsieur Pierre DOLLÉ, Commissaire Enquêteur.